

du 27 Mai 1970

portant nomination de Sous-Préfet à Ouidah .

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 304/PC/DAI du 26 Août 1965 fixant les Attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des Services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret n°29/PC-DAI-F du 22 Mai 1964, relatif aux frais de représentation alloués aux Préfets et Sous-Préfets;
- VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;

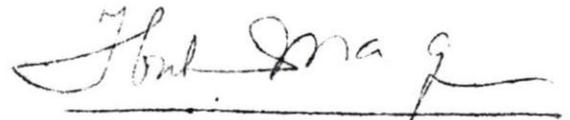
DECRETE :

Article premier.- Monsieur KOUNDE Patrice Bernard, Secrétaire Administratif Principal de 2ème Echelon, en service à la Direction des Affaires Intérieures, est nommé Sous-Préfet de Ouidah en remplacement de M. Célestin MEHINTO, appelé à d'autres fonctions .

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera .-

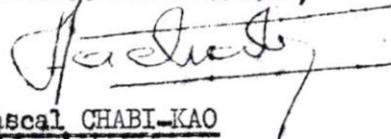
Fait à COTONOU, le 27 Mai 1970

Par le Président du Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI-KAO

Ampliations :

PR 8 - Ministères 11 - SGG 4 - DE-DC-CF-Solde
DAI 6 - Intéressé 1 - JORD 1 - Préfecture
DEP-DGAJL-Dtion Stat 6 - MCR 4

TAA 2 - Gde Chanc. 2
SGPR-DCCT-DN 3
ions 6